

C.I.J.

Communiqué No. 57/33  
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui deux audiences en l'affaire du droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde), au cours de laquelle l'Attorney General du Gouvernement de l'Inde, Shri M. C. Setalvad, a continué la réplique orale au nom du Gouvernement de l'Inde.

Au cours de la prochaine séance qui s'ouvrira le mardi 8 octobre, à 10 h. 30, la parole sera à nouveau donnée au représentant du Gouvernement de l'Inde qui terminera son exposé.

La Haye, le 7 octobre 1957.

I.C.J.

Communiqué No. 57/33  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

To-day the International Court of Justice held two sittings in the case of the right of passage over Indian territory (Portugal v. India), at which the Attorney-General of India, Shri M. C. Setalvad, continued the oral reply on behalf of the Government of India.

The representative of the Government of India will conclude his speech at the next sitting, on Tuesday, October 8th, at 10.30.

The Hague, October 7th, 1957.